

برنامج
الأغذية
العالمي



Programme
Alimentaire
Mondial

World
Food
Programme

Programa
Mundial
de Alimentos

Troisième session ordinaire
du Conseil d'administration

Rome, 19 - 22 octobre 1999

PROJETS SOUMIS À L'APPROBATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Point 7 de l'ordre du
jour

Pour approbation



Distribution: GÉNÉRALE
WFP/EB.3/99/7-B/6
17 septembre 1999
ORIGINAL: ANGLAIS

INTERVENTION PROLONGÉE DE SECOURS ET DE REDRESSEMENT— RÉPUBLIQUE POPULAIRE DÉMOCRATIQUE DE CORÉE 6157.00

Aide au redressement pour les groupes vulnérables en République populaire démocratique de Corée

Nombre de bénéficiaires	1 586 958
Durée du projet	Deux ans (1er janvier 2000– 31 décembre 2001)

Coût (dollars E.-U.)	
Coût total pour le PAM	33 632 152
Coût total des produits alimentaires	11 960 000
Coût total	33 632 152

RÉSUMÉ

Le PAM a répondu en 1995 aux catastrophes naturelles et aux déficits alimentaires graves en République populaire démocratique de Corée (RPD de Corée). Depuis, l'aide du PAM a été apportée dans le cadre de quatre opérations d'urgence. L'intervention 5959.01, qui sera achevée le 30 juin 2000, satisfait actuellement, avec 584 600 tonnes de produits d'aide alimentaire, les besoins d'urgence de huit millions de bénéficiaires, y compris des enfants dans les crèches, jardins d'enfants, écoles primaires et secondaires, des patients hospitalisés et des femmes enceintes ou allaitantes. Pour la première fois, une aide alimentaire est également fournie à environ 500 000 personnes âgées considérées comme particulièrement vulnérables.

Tandis que l'aide d'urgence se poursuit pour aider le peuple de la RPD de Corée, le PAM et ses partenaires, travaillant en étroite association avec le Comité de relèvement après les inondations (FDRC), ont aussi lancé un programme conçu pour mettre en œuvre une vision à plus long terme des programmes d'aide en RPD de Corée, préparant ainsi le terrain pour le redressement. Un programme portant sur 92 000 tonnes de produits d'aide alimentaire, à mettre en œuvre sur deux ans, d'intervention prolongée de secours et de redressement (IPSR 6157.00) sera mené parallèlement à l'opération d'urgence 5959.01. Le PAM souhaite que cette nouvelle initiative soit un vecteur d'innovation dans les activités de relèvement agricole en se focalisant sur la prévention des effets des catastrophes. Dans le cadre d'activités pilotes incluses dans l'IPSR, le PAM travaillera pour la première fois directement avec des coopératives. Cette participation populaire promouvra un rôle accru des coopératives dans la prise de décision et favorisera une plus grande participation des ministères d'exécution de la RPD de Corée. Cette IPSR a été formulée à l'issue d'une mission conjointe FAO/PAM (28 avril–19 mai 1999). La FAO fournira aussi un appui technique à son exécution. Il est à noter tout particulièrement que le PAM a étroitement collaboré avec le FDRC pour mettre au point la présente proposition, que tous deux comptent mettre en œuvre en commun en 2000–2001.

NOTE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le présent document est présenté au Conseil d'administration pour approbation.

Le Secrétariat invite les membres du Conseil qui auraient des questions de caractère technique à poser sur le présent document, à contacter le(s) fonctionnaire(s) du PAM mentionné(s) ci-dessous, de préférence aussi longtemps que possible avant la réunion du Conseil.

Directeur du Bureau régional: Mme J. Cheng-Hopkins tel.: 066513-2209

Coordonnateur de programmes: Mme W. Paeth tel.: 066513-2540

Pour toute question relative à la distribution de la documentation destinée au Conseil d'administration, prière de contacter le commis aux documents et aux réunions (tél.: 066513-2641).



LISTE DES SIGLES UTILISES DANS LE PRESENT DOCUMENT

AREP	Programme pour le relèvement agricole et l'environnement (PNUD)
CHAP	Plan d'action humanitaire commun
DGVIII	Direction Générale VIII de l'Union européenne
FDRC	Comité de relèvement après les inondations
IFRC	Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge
SPD	Système public de distribution
TCOR	Opération de coopération technique aux secours
TTEM	Transport terrestre, entreposage et manutention



CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Le contexte de la crise

1. La reconstruction du pays après 1953 a fait de la République populaire démocratique de Corée (RPD de Corée) un pays industriel, dont 60 pour cent de la population travaille dans les secteurs non agricoles. Des mesures significatives ont été prises pour améliorer les conditions économiques et humaines. Mais plusieurs facteurs, vers la fin des années 80 et au début des années 90, ont stoppé cette évolution: l'interruption des arrangements économiques avantageux avec l'ancienne Union soviétique; l'exigence de la Russie et de la Chine que les paiements se fassent en monnaies convertibles; et le désengagement économique des anciens alliés. Ces changements ont contribué à:
 - a) une chute du revenu par habitant de 1 005 à 481 dollars entre 1992 et 1996 (PNUD); et
 - b) une contraction de l'économie d'environ 30 pour cent entre 1991 et 1996.
2. Une série de catastrophes naturelles en 1995 et 1996 a révélé ces tendances, les problèmes écologiques et le déclin de la base agricole, incapable de satisfaire les besoins alimentaires de base de la population. Tandis que de grandes quantités d'aide alimentaire et d'aide humanitaire générale ont été apportées aux groupes vulnérables, le renforcement de la production vivrière et des approvisionnements alimentaires demeure lié à l'inversion de la tendance au déclin dans les domaines de la production économique et de la sécurité alimentaire. Il est particulièrement alarmant que le pays reste incapable d'importer des produits alimentaires pour combler l'écart entre les disponibilités et les besoins.
3. Les secteurs des transports, de l'exploitation minière et de l'agriculture sont parmi ceux qui souffrent d'un grave déclin à moyen terme. On estime que la production de charbon est retombée aux niveaux de la fin des années 70, et la production d'électricité est actuellement inférieure à ce qu'elle était au début des années 80. Les usines tournent au ralenti ou sont fermées. Il y a des difficultés d'entretien des infrastructures publiques, notamment les routes, les réseaux de distribution d'électricité et d'eau, et les réseaux d'assainissement. Les hôpitaux manquent de médicaments, de combustible de chauffage, de matériel et de nourriture pour les patients. Le secteur agricole manque de semences, d'engrais, de carburant et de pièces détachées.
4. On estime que la production agricole a culminé vers 1989, et que tant la productivité agricole que la production vivrière nationales régressent depuis lors. La Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (IFRC) a estimé en 1997 que la production nationale de vivres avait baissé de 14 pour cent entre 1990 et 1994. Les statistiques révèlent une régression annuelle persistante de la production agricole de quatre pour cent entre 1989 et 1993, et donnent lieu de croire que cette tendance se serait manifestée même dans des conditions climatiques favorables. Les statistiques officielles nationales indiquent que la production céréalière, principalement de riz et de maïs, est tombée de plus de huit millions de tonnes dans les années 80 à 3,5 millions de tonnes au plus en 1997 et 1998.
5. L'insécurité alimentaire a été encore aggravée par les dysfonctionnements du Système public de distribution (SPD), qui administre un système très complexe et à niveaux multiples d'allocations de vivres et de combustibles subventionnés, liées à la productivité des travailleurs. Le SPD achetait aux coopératives leurs excédents pour les revendre à des prix fortement subventionnés. Mais depuis trois ans le SPD a dû réduire ses allocations de



janvier à mars, et les suspendre quasi totalement dans la période de soudure, d'avril à octobre, à l'exception de distributions occasionnelles liées à certaines récoltes.

6. Les coopératives sont censées produire les quantités de céréales voulues pour assurer la distribution interne et nourrir leur propre population, et dégager un excédent planifié à livrer à l'Etat pour redistribution par le SPD. Si les coopératives ne disposent pas d'une superficie irriguée suffisante ou enregistrent de mauvaises récoltes, le SPD ne peut pas compenser les déficits. Les équipes coopératives de travailleurs qui, pour une raison ou une autre, ne parviennent pas à honorer les plans annuels de production (par exemple du fait d'inondations, de sécheresses, de gelées tardives, ou de dommages dus aux ravageurs ou aux maladies) sont sanctionnées, et les ménages concernés peuvent recevoir des allocations moyennes réduites de moitié.
7. Les travailleurs urbains ont été sévèrement frappés par les difficultés économiques du pays. Beaucoup d'usines ont réduit leurs objectifs de production ou ont cessé de fonctionner, laissant les travailleurs avec un revenu réduit, ou sans revenu du tout. Dans les périodes de soudure, les établissements d'enseignement des villes enregistrent une baisse de fréquentation, car bon nombre de familles vivant à la ville se rendent pour des périodes prolongées chez des parents vivant à la campagne, où l'accès aux vivres est un peu meilleur.
8. Les ruptures d'approvisionnement du SPD ont conduit la population à recourir à diverses stratégies de remplacement pour obtenir suffisamment de vivres: développement des superficies cultivées, y compris en empiétant sur le domaine forestier; cueillette de produits sauvages tels que glands, pignons et végétaux comestibles dans les forêts; et livraison de bois de construction pour alimenter le commerce frontalier. L'importance prise par ces stratégies, qui permettent à des familles manquant de céréales de survivre pendant la période de soudure, entraîne une dégradation rapide de la base de ressources et en met l'avenir en péril. En d'autres termes, les gens sacrifient leurs moyens futurs de subsistance pour manger aujourd'hui.
9. Des innovations limitées, dont certaines ont des conséquences négatives pour l'environnement, se dessinent aussi pour pallier les pénuries locales de vivres: accorder aux familles ou à des sous-équipes la responsabilité et les bénéfices de la culture de sous-parcelles; lever certaines restrictions à la mobilité pour permettre la collecte de vivres de remplacement et de produits forestiers comestibles ou combustibles; autoriser la mise en culture des terres éloignées du lieu d'habitation; accepter l'extension de la production agricole sur les pentes raides et dans les zones forestières, parfois avec la notion d'un "droit d'usage"; une certaine décentralisation de la prise de décisions, et l'autorisation d'un recours accru aux marchés organisés par les agriculteurs. Parallèlement, une certaine restructuration du secteur agricole s'opère localement: utilisation accrue d'engrais et de pesticides naturels produits sur place, et de la traction animale. Ces changements manifestent que les autorités acceptent de permettre aux victimes de l'insécurité alimentaire de recourir à des stratégies qui compensent les insuffisances du SPD et qui les aident à produire des vivres de manière plus autonome.
10. Mais la plupart de ces innovations et de ces stratégies de survie n'ont pas d'effet direct sur les causes et les conséquences d'une alimentation inadéquate et déséquilibrée pendant une période prolongée. En outre, les familles sont confrontées à des problèmes d'assainissement, de santé et d'hygiène et à des conditions de vie difficiles, notamment au manque de combustible en hiver, qui ensemble contribuent à la dégradation insidieuse et à plus long terme de l'état sanitaire et nutritionnel de la population. Dans le cadre de



l'intervention proposée, le PAM soutiendra des activités propres à améliorer la sécurité alimentaire des ménages et à favoriser une meilleure nutrition.

11. Les événements de la dernière décennie ont aussi été dommageables pour l'environnement. Les zones forestières de la RPD de Corée ont été lourdement exploitées ces dernières années pour accroître la production agricole, s'approvisionner en bois de feu et échanger des produits forestiers contre des devises. La mise en culture de terres marginales s'accompagne souvent d'une vulnérabilité accrue des agriculteurs et de leurs cultures aux accidents climatiques (inondations, sécheresses, et raz de marée). L'extraction de bois de feu laisse des traces manifestes et durables. La perte progressive de productivité des mines de charbon est venue compliquer le problème, les approvisionnements domestiques en combustible ayant été réduits et les forêts devant compenser le déficit. Ce sont là les principaux facteurs qui retardent la régénération naturelle des forêts coupées à blanc.
12. Cherchant à réparer les dommages étendus provoqués par les forts orages de grêle de 1994, les inondations de 1995 et de 1996, et la sécheresse de 1997, la RPD de Corée a entrepris un programme de redressement qui a deux conséquences graves sur l'environnement. Le contrôle strict de l'empiètement de l'agriculture sur les forêts a été assoupli, et la population a parfois même été encouragée à mettre en culture des terres jusque-là forestières. De vastes secteurs de forêt ont ainsi été défrichés, souvent sur des pentes raides. L'érosion pose des problèmes de plus en plus fréquents.
13. Pour remettre d'urgence en état les mines, les ouvrages de défense contre la mer et les habitations, il fallait des quantités importantes de bois, allant bien au delà des volumes planifiés par le Ministère des forêts. On estime que plus de 100 000 hectares de forêt ont ainsi été défrichés, et que la forêt a été détruite par des phénomènes naturels sur plus de 230 000 hectares. La destruction partielle du réseau de pépinières forestières a retardé la remise en état des zones dégradées.
14. L'insécurité alimentaire croissante a induit des sollicitations très lourdes de la base de ressources naturelles, à tel point que les mécanismes de subsistance et même de survie des populations locales sont mis en péril, faute de ressources vivrières sur place. Ainsi l'IPSR soutiendra des activités qui protégeront la base de ressources naturelles et en même temps favoriseront l'accès des populations locales à la gestion des ressources dont elles dépendent.
15. En RPD de Corée, les risques de catastrophes naturelles et la vulnérabilité à celles-ci sont fonction du lieu et de l'interaction entre les activités humaines et les forces naturelles. Par exemple, les terres gagnées sur la mer sont plus exposées que d'autres aux raz de marée et aux phénomènes propres à la mer. L'onde de marée de 1997, qui a frappé la province de Pyongan-Sud, a ainsi détruit les digues et a imprégné de sel 30 000 hectares de rizières.
16. L'utilisation des terres, en particulier la mise sous cultures annuelles de terres en pente raide, le choix des cultures et de leurs successions, ainsi que la réduction de la part de l'élevage dans les systèmes agricoles ont contribué à la baisse des rendements et ont réduit la capacité des terres d'essuyer les récentes rigueurs climatiques. La sécheresse de 1997 (de juin à la mi-août) a frappé les zones céréalières fertiles de la côte occidentale et a causé de graves dommages dans un secteur agricole déjà fragile. Les inondations de 1995 et 1996 ont détruit environ 16 pour cent de terres arables (PNUD), infligeant les plus lourds dommages aux terres les meilleures (28 pour cent de terres perdues) par comparaison avec les terres de qualité moyenne à médiocre (13 pour cent—les autres terres n'étant pas cultivables). Les zones les plus productives sont souvent les plus peuplées et les plus



exposées aux inondations. Les pentes raides sont sujettes aux glissements de terrain, et les vallées étroites rendent les crues soudaines plus destructrices pour les établissements humains.

17. En février 1999, une conférence a été tenue au siège du PAM, avec la participation de donateurs, pour étudier des idées d'utilisation de l'aide alimentaire à l'appui du redressement en RPD de Corée, et c'est à partir de là que la présente IPSR a été conçue. La présente proposition d'intervention s'inscrit dans le Programme pour le relèvement agricole et l'environnement (AREP) du PNUD, qui fournit un cadre permettant d'aborder certains des problèmes de production agricole de la RPD de Corée, et appuie la politique et les initiatives globales du gouvernement visant un accroissement de la production agricole.
18. L'IPSR appuiera des mesures visant à remédier à certaines des causes profondes des catastrophes naturelles, à reconstruire les biens et équipements détruits par la série récente de phénomènes naturels, et à réduire l'impact des catastrophes futures.

Parité des sexes

19. La législation de la RPD de Corée stipule l'égalité des hommes et des femmes. Les statistiques les plus récentes rangent environ 25 pour cent de la main-d'œuvre (civils âgés de 16 ans et plus) dans le secteur agricole; sur ce nombre, 59 pour cent sont des femmes. Les systèmes progressistes de santé et d'éducation ont assuré un accès équitable à l'instruction précoce et aux soins de santé pour les filles—qui ont accès à l'éducation jusqu'à l'âge de 16 ans sur un pied d'égalité avec les garçons; l'enquête nutritionnelle PAM/UNICEF n'a mis en évidence aucun préjugé sexiste. Les femmes sont censées travailler avec les hommes dans les usines et aux champs en sus de leurs fonctions dans la famille, du ménage, de la cuisine, etc.
20. Dans l'opération d'urgence en cours, les questions de parité sont de plus en plus prioritaires. Les agents nouvellement recrutés pour mener l'action d'urgence sont en majorité des femmes. On estime que la proportion des femmes bénéficiaires est d'environ 58 pour cent. Les crèches et les jardins d'enfants, que visent la majeure partie de l'aide alimentaire du PAM, sont presque exclusivement tenus et administrés par des femmes; l'aide alimentaire du PAM est livrée à ces établissements, plaçant ainsi la distribution et la gestion de l'aide alimentaire directement aux mains des femmes. L'opération d'urgence met maintenant davantage l'accent sur l'alimentation des femmes enceintes ou allaitantes.
21. Dans le cadre de l'IPSR, le PAM donnera un rang de priorité élevé aux activités qui profitent aux femmes. En outre il s'efforcera, avec ses partenaires, de mieux apprécier les besoins des femmes et les effets que l'action du PAM peut avoir sur leur vie.

Le contexte politique et les mesures de sécurité

22. Les mesures de sécurité appliquées dans le pays opposent plusieurs obstacles aux organismes qui mènent des activités humanitaires. Les plus importants ont trait à l'obtention d'informations vérifiables, aux restrictions d'accès, et aux contraintes dans l'exercice du suivi. Parallèlement, ces organismes conviennent qu'un processus important de renforcement de la confiance est en marche et que le gouvernement devient plus réceptif à leurs points de vue. L'accès à l'intérieur des cantons pour y mener des activités d'exécution et de suivi est plus ouvert que par le passé, quoique le nombre des cantons auxquels l'accès est autorisé, soit 163 sur un total de 211 en juin 1999, n'ait guère changé depuis mai 1997.



23. Certaines ONG ont signalé une meilleure accessibilité dans les cantons où elles opèrent; les retards sont moins fréquents; le renforcement des capacités et l'assistance technique prennent une importance accrue; et l'on a plus confiance que les bénéficiaires visés dans les zones accessibles reçoivent effectivement l'aide et en tirent bénéfice. Pourtant certaines questions d'accès font l'objet de pourparlers continus avec les autorités de la RPD de Corée. Un engagement plus profond sur certaines questions techniques reste nécessaire, y compris la collecte et l'analyse de données. La sécurité personnelle et celle des biens ne posent actuellement pas de problèmes en RPD de Corée. Néanmoins, les agents internationaux d'aide n'ont pas accès au matériel d'enregistrement vidéo ou aux communications par satellite, qui font normalement partie de leurs outils de terrain et sont particulièrement utiles en cas de problème (accidents de la route, etc.).

Le rôle de l'aide alimentaire

24. Le PAM a répondu en 1995 aux catastrophes naturelles et aux pénuries alimentaires graves en RPD de Corée. Outre qu'il a répondu aux besoins alimentaires immédiats de la population vulnérable, il a mis en œuvre une série de projets vivres-contre-travail (VCT) en tant que sous-ensemble des opérations d'urgence. Ces projets ont gagné en qualité avec le temps, pour ce qui est non seulement de leur exécution, mais également de la gestion des produits d'aide alimentaire.

25. Les tableaux 1 et 2 ci-après récapitulent la teneur et les groupes de bénéficiaires des quatre opérations d'urgence menées à bien en RPD de Corée, et résument les activités VCT menées dans le cadre de l'opération d'urgence 5959.00:

TABLEAU 1: VUE D'ENSEMBLE DES OPÉRATIONS D'URGENCE ACHEVÉES

Opération d'urgence	Durée	Groupes cibles	Volume demandé (tonnes)	Volume livré (tonnes)
5710	octobre 1995– mars 1996	Populations gravement touchées par les inondations	20 925	18 155
5710.01	avril 1996– mars 1997	Populations gravement touchées par les inondations et activités vivres-contre-travail (VCT)	70 550	71 832
5710.02	avril 1997– mars 1998	Alimentation d'enfants d'âge préscolaire	333 200	488 060
5959	avril 1998– juin 1999	Groupes vulnérables, y compris enfants d'âge préscolaire, élèves du primaire et femmes enceintes ou allaitantes, et activités VCT	657 972	599 771
Total partiel			1 082 647	1 177 818
Opération d'urgence en cours				
5959.01	juillet 1999– juin 2000	Groupes vulnérables, y compris enfants d'âge préscolaire, élèves du primaire et femmes enceintes ou allaitantes, personnes âgées, et activités VCT	584 000	
Total partiel			584 000	
TOTAL GÉNÉRAL			1 666 647	

TABLEAU 2: RESUME DES ACTIVITÉS VCT MENEES DANS LE CADRE DE L'OPERATION D'URGENCE 5959



Type de projet et nombre de sites	Nombre de travailleurs ¹	Hommes %	Femmes %	Journées de travail	Tonnes de vivres distribuées	Nombre moyen de journées de travail	Avantage essentiel
Remblai (14)	63	47	53	2	8 552	73	9 950 ha de terres protégées
Dragage (35)	194	47	53	11	23 504	68	22 205 ha de terres protégées
Reconst. routes (3)	20	49	51	1	2 381	59	Construction de routes
Reboisement (4)	29	50	50	1	1 904	40	4 570 ha reboisés
Réservoirs (2)	13	45	55	799	887	63	1 700 ha de terres protégées + approvisionnement en eau pour 95 000 familles
Remise en état de terres cultivables (1)	2	45	55	245	492	90	350 ha de terres protégées
Extraction de sel (3)	14	55	45	1	2 141	105	production de 154 500 tonnes de sel par an
Couche arable des sols (2)	6	30	70	547	1 094	78	344 ha de terres bonifiées
Usine (1)	22	50	50	1	1 274	90	remise en état d'une usine
Etangs de pisciculture (3)	10	50	50	676	1 529	60	production de 266 tonnes de poisson et de 40 tonnes de moules par an
Total (68)	377			22	43 761	69	

¹ Dans certains cas, les journées de travail ont été partagées entre plusieurs travailleurs.

26. Un volume additionnel de 150 000 tonnes a été administré par le Consortium des organisations bénévoles privées des Etats-Unis. Ce programme a consisté principalement en activités de remblaiement sur berges et de dragage de chenaux, pour un total de 152 projets. En outre, environ 5 700 tonnes d'aide alimentaire ont été programmées pour 30 projets forestiers ou projets de serres et de pépinières avec le concours de la Société suisse pour le développement. Ainsi, la programmation totale d'activités VCT dans le cadre de l'opération d'urgence représente 250 projets et 199 431 tonnes d'aide alimentaire.

Partenariats

27. Actuellement, le représentant du PAM coordonne l'aide alimentaire humanitaire fournie par le biais du système des Nations Unies et il assure, en outre, la coordination avec l'aide fournie par les ONG et les donateurs bilatéraux. Le représentant du PAM en RPD de Corée assume aussi les fonctions de Coordonnateur humanitaire et, à ce titre, il favorise une collaboration efficace au sein de la communauté humanitaire. La Déclaration de consensus sur la situation humanitaire et les principes humanitaires a été signée par tous les organismes des Nations Unies et par toutes les ONG.

28. L'Unité de liaison pour l'aide alimentaire du PAM représente de nombreuses ONG non résidentes dans le pays. En 1998 elle a coordonné plus de 36 000 tonnes de ressources alimentaires et non alimentaires. Elle fournit des services consultatifs aux ONG, y compris des informations sur le ciblage des bénéficiaires et des conseils sur le choix des produits et le suivi de l'utilisation finale. Les ONG européennes ont apporté des compétences et des



outils de gestion précieux pour acheminer les contributions d'aide alimentaire par le biais de la Direction générale VIII de l'Union européenne (DGVIII). Les organismes des Nations Unies, les ONG et les donateurs représentés dans le pays échangent des informations à l'occasion de réunions régulières.

JUSTIFICATION

29. Le caractère structurel du problème de sécurité alimentaire qui se pose en RPD de Corée exige des solutions à long terme. Vu que les ressources en terres cultivables sont limitées, même avec un redressement agricole substantiel, il pourrait être nécessaire d'importer des volumes appréciables de denrées à payer en devises qu'il faudra se procurer en développant d'autres secteurs de l'économie. L'accent placé sur le relèvement et le redressement, conformément aux plans du gouvernement, permet de rétablir et de reconstituer des structures essentielles à la production vivrière, et de mener des activités permettant de faire face aux catastrophes. L'aide au redressement donne également l'occasion, vu la durée plus longue des IPSR, de donner suite aux innovations et aux tendances qui sont apparues en réponse à la situation, et qui peuvent servir de base pour aller de l'avant. Outre qu'elle apporte des vivres pour répondre aux besoins immédiats des personnes, l'IPSR permet de mettre sur pied des stratégies durables de secours et de relèvement qui bénéficient aux communautés dans leur ensemble.
30. Le Gouvernement de la RPD de Corée accorde un rang de priorité élevé aux projets VCT, comme le montre l'appui qu'il a apporté à la préparation du document relatif à l'IPSR. Pour le PAM, cette IPSR est l'occasion de collaborer avec le gouvernement pour élaborer conjointement de nouvelles approches du relèvement et du redressement, qui à leur tour favorisent une activité agricole accrue et ralentissent le processus de dégradation de l'environnement. Elle ouvre aussi des perspectives meilleures de joindre au groupe des bénéficiaires des groupes cibles qui n'avaient pas pu être inclus dans la stratégie de l'opération d'urgence, à savoir les adultes sous-employés appartenant à des ménages victimes de l'insécurité alimentaire. Enfin, l'IPSR est aussi l'occasion de donner l'exemple de nouvelles manières d'agir, de développer les rôles décisionnels, et de favoriser une plus grande participation locale à l'exécution des activités.
31. L'IPSR (1er janvier 2000–31 décembre 2001) sera menée parallèlement à l'opération d'urgence 5959.01 (1er juillet 1999–30 juin 2000). Ces deux interventions quasi jumelles permettront de contribuer au processus de redressement, tandis qu'un filet de sécurité reste tendu pour les enfants et les autres groupes vulnérables dans le cadre de l'opération d'urgence et permet de préserver leur sécurité nutritionnelle.

STRATEGIE DE REDRESSEMENT

Les besoins des bénéficiaires

32. Les schémas de consommation alimentaire semblent avoir changé sensiblement au cours des dernières décennies. L'évaluation FAO/PAM effectuée en 1997 indiquait que la consommation de céréales par habitant (y compris riz, maïs, blé, millet, sorgho et orge) comptait pour environ 75 pour cent dans l'apport énergétique total. Ce taux représente un accroissement considérable de la part des céréales dans l'alimentation par rapport aux



quatre décennies précédentes. On ne dispose que de très peu de données nutritionnelles détaillées de référence pour la période qui a précédé les inondations.

33. Si les privations alimentaires sont générales, il est clair que certains groupes sont plus vulnérables que d'autres. Les variables qui interviennent sont notamment l'âge et le stade du développement, le métier, le lieu géographique, l'accès à une terre cultivable, et la capacité de faire face. Les enfants continuent d'être les plus vulnérables. L'enquête nutritionnelle conjointe UNICEF/PAM/UE menée en septembre 1998 en collaboration avec le Gouvernement de la RPD de Corée—la première à appliquer une méthodologie scientifiquement acceptée—a montré que la malnutrition aiguë (émaciation modérée à grave) touche environ 16 pour cent des enfants, alors que la malnutrition chronique (retard de croissance modéré à grave) en touche 62 pour cent. C'est pourquoi les femmes enceintes ou allaitantes, les personnes âgées fragiles, et les enfants des crèches, écoles maternelles, écoles primaires et secondaires sont les destinataires de l'opération d'urgence du PAM.
34. Cependant beaucoup d'adultes souffrent aussi de la faim. Les travailleurs des villes ont été parmi les plus durement touchés par les pénuries alimentaires car ils dépendaient quasi totalement des distributions du SPD. Les contraintes de transport, le manque de terres productives, et l'absence d'autres possibilités d'emploi rémunérateur limitent sévèrement les moyens qui permettraient à ces adultes de combattre l'insécurité alimentaire. Les adultes les plus vulnérables constitueront un groupe cible important de l'IPSR.

Les approches du programme

35. La durée de deux ans de l'IPSR permettra d'introduire des activités pilotes à petite échelle ayant pour objectif de mettre à l'épreuve de nouvelles approches dans différents secteurs. Il s'agira avant tout de déterminer ce qui fonctionne et ce qui ne fonctionne pas, et d'évaluer les résultats. L'examen et l'incorporation de ces enseignements dans les programmes du PAM seront déterminants pour l'élargissement des activités dans le cadre d'une IPSR ultérieure. Ce processus marquera une étape transitoire entre une stricte opération de secours et une intervention de relèvement et de redressement.
36. La composante de secours qui caractérise normalement les IPSR a été omise, en raison de l'exécution parallèle d'une opération d'urgence conçue pour répondre aux besoins de secours d'urgence. L'IPSR se concentre donc sur le redressement et elle est conçue pour répondre aux impératifs associés de sécurité alimentaire, de réduction des conséquences des catastrophes et de protection de l'environnement. En RPD de Corée, la satisfaction des besoins énergétiques des ménages est directement liée à chacune de ces composantes. Les activités de redressement, qui ont été mises à l'essai dans le cadre de l'opération d'urgence, mettront maintenant l'accent sur des activités de petite envergure conçues et mises en œuvre localement.
37. L'IPSR apportera le cadre dans lequel identifier les initiatives ou les projets à l'échelon des cantons qui répondront aux besoins locaux et qui promouvoir le changement. Le cadre de l'IPSR favorisera les idées de projet intégrés répondant à l'impératif immédiat de s'attaquer à certaines des causes profondes de la vulnérabilité et de l'insécurité alimentaire, y compris les pénuries d'énergie, et d'appuyer le redressement et la reconstruction pour favoriser la sécurité alimentaire et pour réduire la vulnérabilité aux catastrophes dans l'avenir. Ainsi, il est escompté que les projets sélectionnés s'articuleront autour de différentes approches, basées sur la situation et les capacités locales. Il importera de faire en sorte que les activités concernent simultanément plusieurs groupes cibles—des travailleurs mobilisés, des équipes de travail des coopératives et des participants individuels—dans différents sites géographiques présentant des conditions climatiques



différentes. Ces différences permettront de mieux voir ce qui est nécessaire et ce qui fonctionne, et où, en vue d'améliorer la programmation future.

38. L'aide alimentaire servira à appuyer un programme pratique de redressement agricole et de prévention des effets catastrophiques des phénomènes naturels, en particulier dans les zones de grande vulnérabilité à l'insécurité alimentaire et aux catastrophes. La mise en œuvre des activités et les apports d'aide alimentaire seront programmés pour coïncider avec les mois précédant les récoltes, où les déficits alimentaires sont les plus grands et où le SPD est en rupture de stocks. Une attention plus soutenue sera portée à la collaboration avec les coopératives et au développement des activités axées sur les femmes, ne consistant pas simplement à s'assurer que ces dernières sont mobilisées pour travailler. Outre les activités féminines traditionnelles, les activités pilotes de formation introduiront des éléments conduisant à plus d'autonomie et de responsabilités.
39. Tout en exploitant les nombreuses réussites de l'opération d'urgence, l'IPSR privilégiera divers éléments de programme:
 - a) la collecte de données de référence pour permettre l'examen continu des projets et l'évaluation finale de l'IPSR;
 - b) une approche-cadre de la programmation reposant sur des critères permettant de guider l'identification et le choix des projets;
 - c) une préférence pour les activités qui favorisent le changement dans la gestion des ressources naturelles et qui permettent aux coopératives d'avoir accès à ces ressources;
 - d) les interventions à petite échelle qui permettent de nouvelles activités VCT;
 - e) une attention prioritaire à la prévention et à la préparation aux catastrophes;
 - f) un engagement à plus long terme en faveur des personnes et des zones à aider;
 - g) la nécessité de focaliser le programme, géographiquement et en termes de groupes de personnes à aider, et en ce qui concerne les types de projets bénéficiaires sélectionnés;
 - h) une plus grande participation au niveau des provinces et des bureaux annexes;
 - i) une plus grande attention à la durabilité, grâce à des mécanismes permettant d'assurer l'entretien des actifs remis en état ou nouvellement créés;
 - j) une attention plus soutenue aux questions, indissociables, de santé, de nutrition et de soins;
 - k) une plus grande attention aux activités qui profitent aux femmes, y compris la génération de revenu et la transformation artisanale des produits alimentaires, en mettant l'accent sur la production, l'entreposage et la transformation des denrées locales;
 - l) un personnel spécifique à l'IPSR pour en administrer le fonctionnement, les interventions de ce type étant plus exigeantes en temps et en compétences, et demandant que soit élargie la plage d'expérience du personnel;
 - m) une plus grande collaboration avec les ministères d'exécution à l'échelon local et le recours à une assistance technique extérieure pour appuyer la conception et l'examen des activités de projet; enfin
 - n) l'inclusion d'activités susceptibles de dessiner les orientations d'un futur élargissement.



BUTS ET OBJECTIFS

40. Le but de l'IPSR est d'améliorer la sécurité alimentaire des populations déficitaires en vivres en développant l'accès aux vivres, tout en faisant entreprendre aux bénéficiaires des activités de prévention des effets des catastrophes naturelles.
41. Les objectifs immédiats en sont les suivants:
- a) remédier à la faim et à l'insécurité alimentaire par une aide alimentaire ciblée;
 - b) aider à restaurer la production vivrière et à protéger les personnes en construisant des ouvrages et en remettant en état ceux qui ont été détruits par les phénomènes naturels;
 - c) réduire la vulnérabilité aux catastrophes naturelles futures et à la dégradation de l'environnement en constituant et en administrant des réserves de denrées, en construisant des équipements et en constituant des actifs, et en menant des activités de reboisement et de conservation des sols et des eaux; enfin
 - d) développer les perspectives d'emploi pour les travailleurs urbains sous-employés.

Evaluation des risques

42. Un certain nombre de facteurs rendent délicat le redressement. La communauté internationale peut choisir de n'apporter une aide qu'aux plus vulnérables, ce qui limiterait la portée de l'IPSR, laquelle vise à mettre à l'essai un certain nombre d'activités de modeste envergure axées sur le redressement. Il importe que le projet se compose de plusieurs activités, afin que l'on puisse tirer des enseignements diversifiés, à la fois généraux et détaillés, de l'une des premières initiatives de redressement en RPD de Corée. Il sera aussi crucial pour le succès de l'IPSR que la tendance à l'ouverture se confirme et que l'accès aux sites des activités soit possible. Pour que le PAM et ses partenaires puissent tirer des leçons en vue de la programmation future, le gouvernement devra favoriser les efforts tendant à appuyer et à renforcer les capacités nationales, car le manque de transparence et les limitations d'accès à l'information demeurent des contraintes.
43. Les autres hypothèses qui devront se confirmer pour que l'IPSR trouve le succès sont les suivantes: les conditions de sécurité ne se détérioreront pas par rapport à la situation actuelle; l'accès géographique, l'efficacité du ciblage et la mobilité des expatriés continueront de s'améliorer; l'accès à une information de qualité continuera de s'améliorer, permettant d'approfondir les analyses; et les rapports avec les ministères d'exécution à l'échelon des activités concrètes se développeront, permettant de renforcer les capacités de conception technique.

PLAN D'EXECUTION

Bénéficiaires et assortiment alimentaire

44. Les populations vulnérables se ventilent entre plusieurs groupes, tels les citoyens sous-employés, les travailleurs ruraux du secteur non agricole, les personnes vivant dans des régions relativement isolées (par exemple dans le nord-est du pays, pauvre en ressources), et les membres de certaines coopératives et institutions déficitaires en ressources alimentaires. Tous les groupes participeront aux activités de l'IPSR et en tireront avantage. Les provinces suivantes ont été sélectionnées pour être incluses dans le



programme en raison de la forte densité de personnes frappées par l'insécurité alimentaire, et de leur vulnérabilité aux catastrophes naturelles:

- Hamgyong Sud
- Hamgyong Nord
- Kangwon
- Pyongan Sud
- Pyongan Nord

45. Ces provinces incluent plusieurs cantons sujets aux catastrophes ou comptent un nombre important de citoyens vulnérables dans des régions montagneuses ou côtières. Les zones de l'est du pays seront prioritaires, et la préférence sera donnée aux résidents sous-employés des cantons urbains qui n'ont aucune possibilité d'exercer des activités culturelles, ou aux travailleurs des industries rurales exposés à l'insécurité alimentaire.
46. Chacun des participants aux activités VCT recevra une ration pour un ménage moyen de trois personnes. Le PAM fournira du blé aux participants au programme et cherchera à fournir des produits additionnels, selon les possibilités.
47. Les membres des coopératives et les travailleurs urbains seront les premiers bénéficiaires de l'IPSR. Les données du Ministère de l'agriculture indiquent une main d'œuvre d'environ 3,6 millions de travailleurs agricoles. Toutefois, la main d'œuvre fournie par les membres des exploitations coopératives est régulièrement complétée par les apports saisonniers de travailleurs urbains et non agricoles, qui doublent presque l'effectif des coopératives dans les périodes de pointe, comme les semis et la moisson, et donnent la possibilité d'atteindre certaines des personnes les plus vulnérables, appartenant ou non aux coopératives, dans le cadre d'activités VCT.

Pertinence de l'aide alimentaire

48. La RPD de Corée connaît un déficit alimentaire considérable. Sur la base des observations des missions FAO/PAM d'évaluation des récoltes et des disponibilités alimentaires effectuées depuis décembre 1995, les déficits moyens (besoins d'importation non satisfaits) sont de l'ordre de 1,2 million de tonnes, les importations commerciales ne couvrant en moyenne que 30 pour cent des besoins d'importation. La prochaine mission FAO/PAM de ce type est programmée pour le début octobre 1999¹. L'aide alimentaire est un élément déterminant pour nourrir la population, vu la pénurie de devises qui ne permet pas de payer les importations voulues. Toutes les données disponibles sur la vulnérabilité indiquent des taux significatifs de privations alimentaires et la nécessité d'apporter une aide alimentaire aux groupes vulnérables. D'importants segments de la population adulte ont aussi vu leur productivité diminuer, car les usines, ateliers et chantiers ont été affectés par le manque de matières premières, d'énergie, et de pièces de rechange. Les activités VCT rempliront deux fonctions importantes: a) apporter immédiatement un complément alimentaire à ceux qui n'ont pas d'autres sources de nourriture; et b) apporter aux communautés des avantages durables grâce à des activités bien conçues et mises en œuvre efficacement. La disponibilité de main d'œuvre pour mener des projets de redressement est importante.

¹ Renseignements disponibles au moment de la rédaction du présent document.



Coordination et partenariats

49. Les activités du PAM en RPD de Corée sont facilitées par la contribution de celle-ci aux objectifs du Plan commun d'action humanitaire (CHAP). Travaillant en coordination avec le gouvernement, la communauté humanitaire est convenue de mener une stratégie qui s'appuie sur une volonté commune, établit des priorités entre les différents secteurs d'intervention, apprend à utiliser au mieux les ressources mobilisées, et assure le suivi systématique de certaines activités. Tout au long de l'exécution de l'IPSR, le PAM continuera d'appuyer pleinement les processus de coordination et de suivi et d'évaluation systématiques. Le but à long terme de l'IPSR est conforme à celui du CHAP, à savoir aider à établir les conditions permettant aux gens d'assurer leurs moyens d'existence, y compris la nécessité de promouvoir la sécurité alimentaire.
50. Le mécanisme central de collaboration réside dans la réunion hebdomadaire interorganisations, présidée par le Coordonnateur humanitaire. Par ailleurs, le comité interorganisations compte plusieurs sous-comités qui échangent régulièrement des informations et coordonnent leurs activités dans les domaines de l'aide alimentaire, de la santé et de l'agriculture. Ces sous-comités permettront d'exercer une coordination continue des sous-secteurs d'activité de l'IPSR avec les autres organismes et les ONG; la consultation avec les autres acteurs qui interviennent dans les mêmes cantons permettra au PAM d'appréhender plus globalement l'impact et l'importance des activités secondaires de l'IPSR.
51. Le PAM continuera de renforcer la collaboration au sein du système des Nations Unies. L'IPSR appuiera un certain nombre d'objectifs décrits dans l'AREP. Au fur et à mesure que l'AREP assumera un rôle de coordination plus affirmé, le PAM prendra une part active dans le comité directeur du Plan pour s'assurer que ses programmes sont conformes aux stratégies du gouvernement et des autres organismes pour ce qui concerne l'aide alimentaire, l'agriculture, la prévention des catastrophes et la protection de l'environnement. La coordination dans ces secteurs devrait permettre de resserrer les rapports avec les ministères d'exécution et d'avoir accès à leurs apports techniques pour appuyer les activités soutenues par le PAM.
52. Le PAM poursuivra sa collaboration avec le PNUD et la FAO dans le domaine de l'évaluation des perspectives de récolte et des disponibilités alimentaires, ainsi qu'avec l'UNICEF pour évaluer l'état nutritionnel des bénéficiaires. Dans le cadre de l'IPSR, le PAM—avec la participation de l'UNICEF et l'appui de la FAO—pourra mieux apprécier les questions de parité hommes-femmes en RPD de Corée, organisera un atelier interorganisations et identifiera de petites activités pilotes pour les femmes. L'assistance technique à l'IPSR sera appuyée par le PNUD et exécutée par la FAO. Dans les secteurs de la foresterie, de la formation et de la parité, du génie civil, de la conservation des sols et des eaux, et de la remise en état des terres, l'Opération de coopération technique aux secours (TCOR) aura une fonction de coordination, et bénéficiera du soutien technique des divisions compétentes. Les possibilités d'établir des liens plus étroits avec le programme de crédit rural du FIDA au bénéfice des femmes seront également explorées.
53. Le FDRC est l'organe de contrepartie du PAM pour l'exécution du projet. Les relations entre les deux organismes continuent d'évoluer, et l'on escompte que leurs bonnes relations de travail permettent d'établir des liens avec les ministères d'exécution. Une lettre d'accord traitant spécifiquement de l'exécution de l'IPSR sera convenue entre le PAM et les autorités de la RPD de Corée. Le PAM, par le biais de l'IPSR, favorisera une collaboration continue entre les coopératives, le Ministère des terres et de la protection l'environnement, et le Ministère de l'agriculture.



54. Le PAM entretient des partenariats actifs avec les organismes bilatéraux et les ONG. Il continuera de coopérer avec la DGVIII, en particulier dans le secteur des activités pilotes de remise en état des terres. L'Unité de liaison pour l'aide alimentaire du PAM a renforcé ses dispositifs de collaboration avec les ONG et les donateurs partenaires non représentés dans le pays. Elle cherchera activement à conclure des accords de partenariat, en particulier en vue de la fourniture de produits non céréaliers et d'articles non alimentaires pour appuyer les activités de l'IPSR.

COMPOSANTES ET ACTIVITES DU PROGRAMME

Cadre de sélection des activités

55. Le cadre donné à l'IPSR est issu de l'ensemble des secours d'urgence apportés par le PAM à la suite des catastrophes multiples qui ont frappé la RPD de Corée. C'est ce cadre qui orientera le choix des activités à appuyer par l'IPSR, en se fondant sur les critères suivants:

- les activités bénéficient aux groupes vulnérables dans les cantons vulnérables;
- les activités s'adressent aux deux sexes et entraînent des avantages directs pour les femmes;
- les activités sont de petite envergure et bien maîtrisables;
- plusieurs activités complémentaires sont concentrées dans une même zone géographique, avec effet multiplicateur sur l'impact et sur la durabilité, y compris l'impact à long terme sur l'environnement;
- des coopératives vulnérables sont incluses comme groupes cibles spécifiques dans l'IPSR;
- des plans et des dispositions pratiques d'entretien sont établis;
- le rapport coûts-avantages paraît favorable;
- les articles non alimentaires nécessaires sont identifiés et leur approvisionnement est organisé avant que l'activité ne commence;
- un plan technique a été approuvé par un spécialiste technique qualifié;
- les consultations avec d'autres organismes et les ONG agissant dans le même canton confirment que l'activité aura un impact nettement positif sur le site prévu;
- les activités approuvées se ventilent entre les catégories prioritaires suivantes:
 - activités qui produisent des avantages déterminés pour les femmes, au delà de l'emploi VCT;
 - activités pilotes de petite envergure qui permettent d'expérimenter l'approche et la conception;
 - amélioration de la capacité des personnes de réagir aux catastrophes (stratégies d'anticipation);
 - relèvement et redressement des infrastructures de protection et de production touchées par les catastrophes, notamment: digues de protection contre la mer



endommagées; petits ouvrages d'irrigation et de drainage détruits; berges en remblais non fonctionnelles; pépinières forestières détruites;

- prévention et réduction de la vulnérabilité aux catastrophes futures: reboisement et aménagement des terres en pente et des forêts dégradées dans les bassins d'amont; aménagement de zones tampons ou de coupe-feu dans les zones forestières; endiguement des cours d'eau; construction de petits barrages régulateurs.

56. Dans les provinces sélectionnées, le PAM collaborera avec les autorités provinciales, et en particulier avec les représentants locaux du FDRC, pour identifier les cantons vulnérables à l'insécurité alimentaire et aux catastrophes naturelles répétées. L'annexe III récapitule les activités et les journées de travail prévues pour les deux années que durera l'IPSR, et donne des indications sur les 10 000 tonnes de produits d'aide alimentaire prévues pour les activités intéressant les femmes et pour les projets novateurs qui restent à définir. Le PAM continuera de tenir des ateliers avec les fonctionnaires et les experts techniques cantonaux, de leur présenter son programme, et de leur donner les moyens d'apprécier en quoi des initiatives locales additionnelles peuvent être élaborées et mises en œuvre dans le cadre de l'IPSR. Ces fonctionnaires seront responsables de l'établissement et de la préparation des propositions de projets.

Mécanisme d'approbation des activités

57. Une fois que les autorités locales auront proposé un projet, le PAM et le FDRC entreprendront une évaluation commune sur le terrain. A partir des résultats de cette évaluation, la proposition sera examinée par un Comité d'approbation de projets coprésidé par le FDRC et le PAM et composé de représentants des ministères compétents et des ONG concernées. Après consensus, un accord sera établi pour préciser les détails d'exécution: nombre de participants, ventilé par sexe, nombre total de journées de travail, composition de la ration alimentaire et tonnage total affecté à l'activité, calendrier de distribution des produits, avantages escomptés, et autres détails comme de besoin.

58. Les approvisionnements alimentaires initiaux seront mis à disposition dès le démarrage du projet. Les registres des activités VCT seront communiqués aux centres du SPD pour vérification et distribution des produits. Chacun des projets fera l'objet d'un examen après achèvement pour en mesurer les résultats, la qualité et la durabilité, ce qui déclenchera la livraison de l'allocation définitive de produits alimentaires.

Description des activités

59. **Constitution de réserves alimentaires en prévision de catastrophes.** Des inondations et autres types de catastrophes naturelles localisées se produisent fréquemment pendant la saison des pluies d'été, avec pour effet la destruction de cultures et des réserves vivrières dans la période critique qui précède la récolte. Aucun mécanisme n'existe actuellement pour répondre efficacement aux besoins alimentaires d'urgence qui en résultent. Le gouvernement accorde un rang de priorité élevé à une réponse appropriée aux besoins d'urgence de la population, et considère qu'il importe d'établir et de maintenir une capacité permettant de faire front à de telles circonstances. Dans le cadre d'une stratégie globale de préparation aux catastrophes, la constitution de réserves d'urgence sera soutenue par deux mécanismes complémentaires: la société nationale de la Croix-Rouge, soutenue par l'IFRC, entretiendra des réserves d'urgence pour une brève période et pour un nombre limité de familles affectées; et le FDRC, avec l'appui du PAM, établira des réserves d'urgence à mobiliser à l'épuisement des réserves de la société nationale de la Croix-Rouge et de l'IFRC. Le PAM répondra ainsi à l'objectif de sécurité alimentaire, en aidant le



gouvernement à introduire la constitution et la gestion de réserves d'urgence et de sécurité sous contrôle conjoint, et en appuyant le renforcement des capacités en vue de la mise sur pied d'un mécanisme plus adéquat de sécurité alimentaire dans l'avenir.

60. Pour mettre en réserve des denrées alimentaires avec efficacité et efficience, le PAM et le FDRC:
- a) mettront à l'épreuve une nouvelle technologie d'entreposage, sous emballage étanche et sous structures légères selon le système "GrainPro". Les céréales peuvent être conservées deux ans dans des récipients étanches sans qu'un roulement soit nécessaire;
 - b) feront en sorte que les entrepôts appliquent des méthodes de fumigation respectueuses de l'environnement (conformément aux directives environnementales du PAM); assureront une rotation régulière des stocks pour les maintenir dans un état phytosanitaire approprié. Les distributions sont envisagées pendant la période de soudure; le renouvellement des stocks en avril, et une fois à la fin de la saison des pluies;
 - c) formeront le personnel de contrepartie et les agents du PAM à la gestion des stocks, à la fumigation, aux stratégies de constitutions de réserves d'urgence, etc.; enfin
 - d) favoriseront la collaboration des bureaux annexes avec le FDRC en vue de la gestion efficace des réserves. Le FDRC se chargera de la gestion des réserves à l'issue de l'IPSR.
61. Des réserves de denrées seront constituées dans chacun des ports où sont déchargés les produits d'aide alimentaire du PAM, pour tirer parti des capacités d'entreposage disponibles sur ces sites: Nampo: 2 000 tonnes; Chongjin: 1 000 tonnes; Hamhung: 1 000 tonnes, soit un total de 4 000 tonnes par an. Cette capacité sera suffisante pour abriter des rations de 450 grammes par journée de travail pour environ 297 000 personnes.
62. **Mécanisme d'échange vivres contre semences.** L'indisponibilité de semences constitue une contrainte pour beaucoup de coopératives qui participent au programme, soutenu par une aide internationale, de double campagne agricole. Le programme "vivres contre semences" prévoit d'échanger des semences d'orge et de blé de qualité contre des vivres à consommer (blé). Des stocks de semences seront constitués pour approvisionner à temps pour les semis les coopératives déficitaires en semences de qualité. Le programme permettra aux coopératives, aux autorités cantonales, au Ministère de l'agriculture et au FDRC d'accroître les disponibilités en semences de qualité à l'intention des coopératives en élaborant conjointement un mécanisme novateur d'échange et de distribution.
63. Ce programme sera mené à l'échelon des coopératives, et comportera les mécanismes voulus pour échanger des vivres contre des semences, distribuer les semences aux coopératives qui en manquent, et assurer des approvisionnements en semences de qualité. Le PAM fournira des vivres à raison d'environ 1,1 kilogramme de blé par kilogramme de semences de blé ou d'orge. Le gouvernement se chargera de la distribution des vivres aux coopératives dans les provinces sélectionnées. La FAO mettra au point les mécanismes d'échange et s'assurera de la qualité des semences échangées. Les 12 000 tonnes qu'il est prévu de fournir à ce titre suffiront à distribuer une ration annuelle de 155 kilogrammes à 77 419 agriculteurs.
64. **Relance des boulangeries cantonales.** Dans les cinq provinces couvertes par l'IPSR, le PAM aidera le gouvernement, à titre pilote, à relancer 20 boulangeries/biscuiteries de taille modeste dans les cantons les plus vulnérables. L'objectif de ce soutien aux boulangeries est double: permettre de réembaucher les travailleurs (des femmes en majorité) sur leur lieu de



travail traditionnel; et accroître la quantité de nourriture disponible pour alimenter les groupes vulnérables. On prévoit que plus de 1 000 femmes pourraient ainsi retrouver leur emploi antérieur. La farine de blé sera fournie aux ateliers cantonaux pour la production de biscuits et de pain. Le gouvernement fournira les autres ingrédients. Il est capital que les ateliers de boulangerie choisis soient fiablement approvisionnés en énergie et que le PAM ait accès à ces ateliers pour évaluer la production et la distribution. Les 9 000 tonnes affectées à cette activité suffiront à produire une collation quotidienne contenant 100 grammes de farine de blé pour 246 575 bénéficiaires, 365 jours par an.

65. **Reconstruction de digues maritimes.** Les terres agricoles de la côte occidentale de la RPD de Corée sont protégées des incursions de la mer par plus de 556 kilomètres de digues maritimes. Quelque 141 kilomètres de ces digues doivent encore être remises en état après les catastrophes naturelles récentes, et beaucoup d'autres ouvrages n'ont été restaurés qu'aux normes minimales. Ils constituent donc toujours autant de menaces potentielles pour les terres cultivées et les populations. Le programme AREP a élaboré un plan global de relèvement et de remise de ces ouvrages aux normes techniques voulues, mais les financements nécessaires n'ont pas encore été réunis. Ainsi, le PAM contribuera à la remise en l'état antérieur à la catastrophe des structures partiellement relevées. Outre les vivres correspondant à la réparation de 100 kilomètres de digues, le PAM, en fournissant des apports technologiques, collaborera avec le FDRC pour déterminer les normes techniques voulues. Les 88 889 participants au projet travailleront en moyenne 90 jours, et recevront une ration quotidienne de deux kilogrammes d'aide alimentaire, qui suffira pour le travailleur et deux membres de sa famille; 16 000 tonnes de produits ont été affectées à cette activité.
66. **Activités de reboisement.** Cette sous-composante se concentrera sur trois domaines principaux: la production de jeunes plants, la production de bois de feu, et des activités pilotes de remise en état des zones dégradées, en particulier celles où la population a besoin des produits forestiers comestibles pour subsister et celles qui sont sujettes aux catastrophes naturelles. Les 77 778 participants au projet travailleront en moyenne 90 jours et recevront une ration quotidienne de deux kilogrammes qui suffira pour eux-mêmes et pour deux membres de leur famille; 14 000 tonnes de produits ont été affectées à cette activité.
67. **Pépinières.** Sur un total de 90 pépinières du Ministère des forêts dans le pays, 30 ont subi des dommages du fait des inondations de ces dernières années. Dans les provinces visées, les pépinières endommagées seront remises en état, et une capacité additionnelle de production de jeunes plants sera mise en place en vue d'activités de reboisement. On prévoit qu'une partie de cette capacité sera constituée au niveau des coopératives. Une évaluation des dommages sera effectuée par le Ministère des forêts et par le Ministère des terres et de la protection de l'environnement, avec le concours d'une assistance technique pour arrêter les interventions nécessaires. Le spécialiste technique donnera aussi des avis concernant l'établissement de pépinières pilotes et l'application de techniques plus efficaces ou nouvelles pour l'élevage de jeunes plants. Des articles non alimentaires seront rendus disponibles pour appuyer ces activités pilotes. On estime que le PAM pourra fournir des vivres aux travailleurs pour aider à produire 200 millions de jeunes plants au cours des deux années de l'IPSR.
68. **Plantations d'essences pour bois de feu.** Plusieurs acteurs doivent être associés pour satisfaire le besoin impérieux d'approvisionnement en énergie à l'échelon local. Quand bien même il est escompté que le Département de la gestion des forêts et les coopératives participeront directement à l'établissement et à l'entretien des arbres destinés à la



production de bois de feu, la participation des écoles, des pépinières et autres établissements sera encouragée et associée aux programmes d'autres organismes aussi bien qu'à ceux du PAM. Par exemple les ONG menant des activités de culture sous serre ont manifesté leur intérêt pour la plantation d'arbres là où l'espace le permet.

69. L'IPSR pourra favoriser une collaboration continue entre les coopératives et le Ministère des terres et de la protection de l'environnement, en particulier pour ce qui est de la plantation de terres appartenant à l'Etat par des coopératives. On prévoit que des coopératives se verront donner des attributions plus importantes dans la gestion et l'utilisation de ces ressources forestières. Des apports techniques appropriés seront nécessaires pour mettre en place et bien gérer des peuplements forestiers viables. L'accent sera placé sur l'entretien, y compris par la rémunération alimentaire du travail de sarclage initial. Dans les cinq provinces visées, de petites plantations, principalement d'essences à bois de feu (*Robinia pseudoacacia*), seront établies sur 10 000 hectares. Les travailleurs concernés seront des membres de coopératives et des travailleurs des zones urbaines voisines.
70. **Boisements pour la conservation, la protection et l'accroissement des disponibilités en produits forestiers non ligneux dans les zones forestières existantes.** Les observations et les discussions indiquent que l'empiétement de l'agriculture sur les terres forestières et les terres marginales continue, parfois encouragé par le gouvernement. Il apparaît que certaines de ces activités sont le fait d'individus venus des coopératives ou des zones urbaines voisines. De petites activités pilotes pourraient être engagées pour présenter différents modes de plantation permettant de restaurer les terres dégradées, notamment l'agroforesterie, les cultures intercalées suivant les courbes de niveau, mettant surtout l'accent sur les essences comestibles et les techniques de conservation des sols et des eaux. Les solutions appropriées seront définies conjointement par les fonctionnaires techniques cantonaux compétents, les coopératives, et des conseillers techniques externes. Environ 200 hectares pourront être aménagés selon différentes solutions techniques. Il est par ailleurs prévu que, dans ce cadre, les coopératives se voient confier des attributions plus étendues dans la gestion et l'utilisation de ces ressources forestières. Le suivi de l'action consécutive revêtra une grande importance, et il sera incorporé dans la définition de toutes les activités pilotes. L'assistance technique sera capitale pour ce secteur d'activité afin que les normes techniques appropriées soient respectées dans la conception, l'exécution et la poursuite durable de ces activités. Des dispositions seront aussi étudiées avec la DGVIII afin de coordonner toutes les interventions pilotes et d'assurer l'uniformité des approches et le partage des apports et des informations techniques.
71. **Irrigation et approvisionnement en eau des zones sujettes à la sécheresse.** La priorité ira à la remise en état des canaux endommagés et à l'aménagement de périmètres irrigués par gravité de dimensions petites à moyennes. L'analyse de fréquence portant sur les conditions climatiques et météorologiques en RPD de Corée, même si elle est basée sur une quantité limitée d'informations, montre que le risque de sécheresse est relativement élevé. La stratégie de prévention de ce risque varie nécessairement d'une région agro-écologique à l'autre.
72. Les unités opérationnelles seront les coopératives ou les groupes de coopératives au niveau cantonal; la priorité ira aux zones de projet où l'objectif principal est de passer du pompage à l'irrigation par gravité, et aux zones particulièrement sujettes aux catastrophes naturelles. Les travailleurs proviendront des zones urbaines voisines et des coopératives participantes.



73. Les autorités locales devront s'assurer que le soutien technique approprié est disponible. Les projets approuvés devront être étayés par une étude topographique, un bilan de la coopérative, une évaluation des risques de sécheresse, l'identification des secteurs susceptibles de bénéficier du dispositif d'irrigation, et une évaluation environnementale le cas échéant. Le contrôle de qualité du projet nécessitera des visites régulières sur place pour vérifier la qualité des matériaux utilisés et les progrès accomplis. Les 55 556 participants au projet travailleront en moyenne 90 jours, et recevront une ration familiale quotidienne de deux kilogrammes d'aide alimentaire; 10 000 tonnes de produits ont été affectées à cette activité.
74. **Maîtrise des crues et remise en état des cours d'eau endommagés.** Une approche intégrée sera définie pour dégager les lits des cours d'eau et leurs chenaux, stabiliser ou renforcer les berges et maîtriser l'érosion dans les bassins d'amont par des techniques d'aménagement physique ou végétal des pentes. Dans beaucoup de zones, en particulier au débouché des vallées des collines sur les plaines, la maîtrise des cours d'eau associera des éléments de réparation et de prévention des effets des catastrophes. Cette stratégie devrait notamment inclure:
- la remise en état des remblais existants endommagés par les inondations récentes;
 - l'enlèvement des débris dans les zones touchées par les inondations pour faciliter le retour à la normale et l'évacuation des crues futures;
 - l'amélioration des remblais existants quand ils semblent présenter des faiblesses ou être mal conçus pour faire face à un risque accru; et
 - la création de nouveaux remblais dans les zones identifiées comme plus lourdement menacées par la modification de l'utilisation des terres en amont.
75. Les 72 222 participants au projet travailleront en moyenne 90 jours, pour une ration quotidienne de deux kilogrammes (pour eux-mêmes et deux membres de leur famille); 13 000 tonnes de produits ont été affectées à cette activité.
76. **Formation et activités visant la parité hommes-femmes.** Cette catégorie regroupe la formation et les activités génératrices de revenu à identifier en collaboration avec l'UNICEF et avec le concours de la FAO. Un spécialiste aidera à recenser des projets pilotes, par exemple la formation de femmes à la santé et à l'hygiène, et à la transformation et à la conservation des produits alimentaires, ainsi qu'à l'utilisation de petits fonds renouvelables de crédit. Un atelier de formation aux questions de parité sera organisé à l'intention des personnels du PAM, des organes de contrepartie, et de tous autres organismes des Nations Unies qui seront appelés à intervenir dans le projet, en vue d'améliorer l'exécution et l'impact de toutes les activités de l'IPSR; on prévoit que cela se fera dans le cadre d'une initiative interorganisations de formation à la parité menée à l'initiative du PNUD avec une participation du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme. Les 13 889 participantes au projet travailleront en moyenne 180 jours, contre une ration quotidienne de deux kilogrammes (pour elles-mêmes et deux membres de leur famille); 5 000 tonnes de produits ont été affectées à cette activité.
77. **Activités novatrices.** Des activités pilotes additionnelles seront identifiées au cours de l'exécution de l'IPSR et seront introduites en conformité avec les objectifs d'ensemble du PAM. Si des activités pilotes ne peuvent être identifiées, les ressources correspondantes iront au soutien d'activités déjà définies. Les 13 889 participants escomptés aux projets travailleront en moyenne 180 jours, contre une ration quotidienne de deux kilogrammes (pour eux-mêmes et deux membres de leur famille); 5 000 tonnes de produits ont été affectées à cette activité.



Renforcement des capacités

78. Le PAM continuera d'organiser régulièrement des ateliers pour son personnel et le personnel de contrepartie dans les domaines de la programmation, du suivi et des activités VCT. Des dispositions sont prévues pour former les personnels à la programmation et à la conception des activités ainsi qu'à la programmation, à la planification et au suivi. Des agents du PAM et des agents de contrepartie rendront visite à d'autres programmes du PAM menant des types équivalents d'activités VCT au cours de l'IPSR. Des éléments de renforcement des capacités ont été intégrés dans toutes les activités de l'IPSR par le biais de prestations d'assistance technique et de formations adaptées.

Logistique

79. L'unité de logistique basée à Pyongyang continuera de coordonner les opérations logistiques. Dans le cadre des dispositions actuelles, depuis 1995, plus d'un million de tonnes de produits d'aide alimentaire du PAM ont déjà été déchargées et transportées par le gouvernement dans les délais prévus.

80. Le PAM emploie deux capitaines de port qui facilitent le déchargement de ses produits au port de Nampo qui dessert la capitale et dans d'autres ports, y compris certains ports de la côte est. Un responsable de la logistique assure le suivi des expéditions empruntant le rail et les lignes régulières.

81. Les dispositions arrêtées entre le Gouvernement de la RPD de Corée et le PAM seront maintenues, les autorités nationales prenant possession des produits dans la cale des navires. Le gouvernement sera responsable du transport intérieur, de l'entreposage et de la manutention. Le PAM remboursera une partie des coûts de transport au taux fixe de huit dollars la tonne, ce paiement correspondant essentiellement à une subvention du carburant. Les paiements seront effectués contre présentation des documents d'expédition qui accompagnent chaque livraison de produits du PAM du port d'entrée jusqu'au niveau des cantons. Le système des bordereaux de livraison permet au PAM de rassembler des informations sur les livraisons effectives de produits d'aide alimentaire aux points d'entrée, et des informations détaillées sur le transport intérieur et sur les livraisons réalisées aux entrepôts cantonaux, et d'analyser les livraisons, l'utilisation des camions, et l'usage des gares de chemin de fer comme points de livraison avancés, etc.

82. En raison de l'éloignement et de l'inaccessibilité de certaines zones du pays dans lesquelles le projet sera mis en œuvre, des crédits ont été inscrits au budget de l'IPSR pour la location occasionnelle d'un aéronef.

Suivi et Evaluation

83. Un système d'examen des activités a été défini au début de l'opération du PAM en RPD de Corée, et il a ensuite été affiné. Un administrateur du PAM est présent au port ou au terminal ferroviaire d'entrée pour surveiller l'arrivée des produits d'aide alimentaire. Pour l'IPSR, l'unité de programme du PAM établira un plan de suivi hebdomadaire pour faire en sorte que chaque canton et chaque type d'activité soit visité de façon régulière. Pour l'opération d'urgence 5959.01 en cours, le PAM vérifie si les distributions ont été effectuées conformément aux prévisions en analysant les feuilles d'expédition, qui lui sont soumises pour paiement de la subvention du carburant au titre du TTEM. Les administrateurs de l'aide d'urgence du PAM et les agents sur le terrain examinent les bordereaux d'expédition à l'entrepôt de canton ou de district et tiennent des registres de gestion des produits acheminés par navire. Le personnel de terrain du PAM vérifie également au moyen d'entretiens avec les bénéficiaires dans quelle mesure le plan de



distribution a été observé. Fin 1998, le PAM effectuait en moyenne presque 200 visites de suivi par mois; au printemps 1999, il faisait en moyenne 300 visites de suivi par mois. En août 1999, les visites de suivi ont approché la barre des 400. Récemment, sur deux mois caractéristiques, les observateurs du PAM ont effectué mensuellement 89 visites dans les familles, 106 visites sur les sites d'activités VCT, 302 visites dans les établissements bénéficiaires, et des visites additionnelles dans les entrepôts cantonaux, les FDRC cantonaux, etc. Ce mécanisme a été appliqué avec succès dans les opérations d'urgence passées.

84. Les cinq bureaux annexes de Chongjin, Sinuiju, Hamhung, Wonsan et Hyesan ainsi que le bureau de pays à Pyongyang apporteront un soutien actif à l'examen et à l'évaluation des activités. Des listes de contrôle standard seront établies pour permettre la vérification, la compilation et l'analyse rapides des informations dans une base de données centralisée.
85. Le cadre général d'examen des activités vaudra pour l'IPSR, et il sera communiqué au gouvernement des avis continus et concis sur les façons d'améliorer l'exécution du projet, sur la base des observations faites dans le cadre du suivi systématique sur le terrain. Toutefois, le système de base de données sera perfectionné pour faire en sorte que les informations, ventilées par sexe, soient régulièrement générées et qu'elles incluent des données sur les produits, des données de référence, et des données sur les résultats et produits exprimées en nombres de bénéficiaires des activités prévues. L'annexe III indique en détail les éléments à inclure dans le système perfectionné de base de données.
86. Un rapport semestriel spécial sera établi pendant l'IPSR. En outre, le PAM financera une évaluation à la fin de l'IPSR pour tirer tous les enseignements possibles des types de projets pilotes qui auront été mis en oeuvre, et formulera des recommandations sur les types d'approches et d'activités de redressement qui apparaîtront les plus appropriés pour une aide alimentaire future en RPD de Corée. Cette évaluation se fondera sur des informations aussi bien quantitatives que qualitatives concernant la réalisation des objectifs immédiats de l'IPSR, et envisagera différentes options de programmation d'une IPSR élargie. Un examen technique des activités mises en oeuvre sera aussi effectué, l'efficacité de la composante parité hommes/femmes sera évaluée, et le bilan des effets positifs et négatifs sur l'environnement sera dressé.

STRATEGIE DE DESENGAGEMENT

87. Le Gouvernement de la RPD de Corée continuera de mettre en oeuvre des mesures propres à restaurer la sécurité alimentaire. Dans l'intervalle, il continuera de faire appel à l'aide et aux importations commerciales. Le PAM s'efforcera de concilier ces besoins, les impératifs à plus long terme de redressement et de prévention des catastrophes et le rôle que l'aide alimentaire peut exercer pour aider le gouvernement à assurer la sécurité alimentaire de la population. L'accent placé sur la qualité dans la conception des activités et sur la mise en place de mécanismes d'entretien de base permettra de mener des activités plus durables, dont le maintien sera pris en charge à un échelon plus local. A long terme, il devrait en résulter une capacité plus effective de faire face aux catastrophes naturelles, et une réduction de leur impact sur la sécurité alimentaire nationale. Grâce aux stratégies de subsistance et aux mécanismes améliorés de réaction aux catastrophes qui se mettent en place en RPD de Corée, l'aide du type que l'IPSR apportera pourra progressivement être désengagée. Toutefois, en attendant que la RPD de Corée ait pu lever un certain nombre de contraintes économiques, par exemple le manque de devises, il est peu réaliste d'escompter une baisse des besoins d'aide alimentaire extérieure dans l'avenir proche.



RECOMMANDATION DU DIRECTEUR EXECUTIF

88. L'IPSR est recommandée à l'approbation du Conseil d'administration, dans les limites du budget présenté en détail aux annexes I et II.



ANNEXE I

VENTILATION DES COÛTS DU PROJET

	Quantité (tonnes)	Coût moyen par tonne	Valeur (dollars)
COÛTS POUR LE PAM			
A. Coûts opérationnels directs			
Produit ¹			
– Céréales	92 000	130	11 960
Total, produits	92 000		11 960
Transport extérieur		90,63	8 316
TTEM		8	736 000
Autres coûts opérationnels directs		40	3 712
Total partiel, coûts opérationnels directs			24 714
B. Coûts d'appui directs (voir annexe II pour les détails)			
Total partiel, coûts d'appui directs			6 600
Total, coûts directs			31 314
C. Coûts d'appui indirects (7,1 pour cent du total des coûts directs)			
Total partiel, coûts d'appui indirects			2 228
COÛT TOTAL POUR LE PAM			33 542
COÛT TOTAL DU PROJET			33 542

¹ Il s'agit d'un assortiment alimentaire indicatif établi à des fins d'établissement du budget et d'approbation. L'assortiment précis et les quantités effectives de produits à fournir au projet peuvent, comme dans tous les projets du PAM, varier dans le temps en fonction des produits dont dispose le PAM et des disponibilités dans le pays bénéficiaire.



ANNEXE II

COÛTS D'APPUI DIRECTS (*dollars*)

Dépenses de personnel	
Personnel international	2 466 000
Consultants internationaux et SSA	141 750
Personnel local et temporaire	252 000
Total partiel	2 859 750
Services d'appui technique	
Préparation du projet	100 000
Services techniques consultatifs	600 000
Suivi et évaluation du projet	150 000
Formation (y compris sécurité)	50 000
Total partiel	900 000
Voyages et indemnités journalière de subsistance	
Coût forfaitaire de voyage	280 020
Déplacements intérieurs	484 880
Total partiel	764 900
Dépenses de bureau	
Location des locaux	149 760
Services collectifs	68 000
Communications	141 700
Fournitures de bureau	100 000
Réparation et entretien du matériel	100 000
Total partiel	559 460
Véhicules	
Carburant et entretien	148 000
Total partiel	148 000
Matériel	
Véhicules	160 000
Matériel de communication	90 000
Matériel informatique	110 000
Mobilier et matériel	403 500
Total partiel	763 500
Autre	
Installations de stockage	250 000
Location d'aéronefs	192 000
Unité d'appui de Beijing	90 000
Activités d'information au siège	45 000
Activités d'information sur le terrain	50 000
Divers	45 000
Total partiel	672 000
TOTAL DES COÛTS D'APPUI DIRECTS	6 667 610



ANNEXE III

RECAPITULATIF DES ACTIVITES ET DES JOURNEES DE TRAVAIL POUR DEUX ANS

Activité	Tonnes de blé	Journées de travail/de rations	Participants (Bénéficiaires)	Avantages
Constitution de réserves alimentaires d'urgence	8 000	60	(296 29)	réserves alimentaires d'urgence dans 3 provinces en rotation sur 2 ans
Echange de 1,1 kg de céréales alimentaires contre 1 kg de semences	12 000	-	(77 41)	dans 5 provinces, 3 306 tonnes de semences d'orge et 7 620 tonnes de semences de blé
Ateliers cantonaux de boulangerie ¹	9 000	365	(246 57)	appui à 20 ateliers cantonaux de boulangerie
Réparation des digues maritimes	16 000	90	88 8	(266 66) 100 km de digues réparées 3 mois d'emploi en moyenne
Irrigation	10 000	90	55 5	(166 66) 100 kilomètres de canaux primaires 10 kilomètres de canaux alimentés par de petits barrages 200 kilomètres de canaux secondaires/tertiaires—3 mois d'emploi en moyenne
Ouvrages de maîtrise des crues, enlèvement de débris, reconstruction de remblais, nouveaux remblais	13 000	90	72 2	(216 66) 3 250 000 m ³ 3 mois d'emploi en moyenne
Foresterie	14 000	90	77 7	(233 33) 3 mois d'emploi en moyenne
Pépinières	8 000			200 millions de jeunes plants
Bois de feu	4 000			10 000 hectares (90 millions d'arbres)
Parcelles pilotes	2 000			200 hectares (300 jours/ha)
Total partiel	82 000		294 4	(1 50)
Activités novatrices	5 000	180	13 8	(41 66)
Parité hommes-femmes	5 000	180	13 8	(41 66)
Total partiel	10 000		27 7	(83 33)
TOTAL GÉNÉRAL			322 2	(1 58)



ANNEXE IV

BESOINS INDICATIFS D'ASSISTANCE TECHNIQUE

La mise en œuvre du soutien technique pour la foresterie, la formation dans les domaines de la santé/nutrition et de la parité hommes/femmes, de l'irrigation et de la maîtrise des crues incombera à la FAO (TCOR). Les liaisons peuvent se récapituler comme suit:

Titre	Secteurs de responsabilité	Durée
Ingénieur	<p><u>Conseiller technique:</u> Spécialiste de l'irrigation et de l'aménagement des cours d'eau dans les zones montagneuses ou semi-montagneuses. Expérience des études d'impact sur l'environnement, des ouvrages et aménagements hydrauliques, et aptitude à la formation dans ce domaine.</p> <p>Examiner les projets en cours, donner des avis et des orientations techniques pour la conception pratique des activités, coordonner le bilan environnemental initial et organiser des sessions de formation sur la conception d'ouvrages hydrauliques, leur entretien et les techniques de bilan de l'environnement aux niveaux central et cantonal.</p>	2 ans
Forestier	<p><u>Conseiller technique:</u> Spécialiste de l'agroforesterie et expérience de la conservation des sols et des eaux/aménagement de zones tampons.</p> <p>Examiner les pratiques existantes de foresterie et de reboisement, l'utilisation faite des produits forestiers et la dépendance des populations vis-à-vis de ces produits, y compris les mécanismes de subsistance qui y sont associés, et la situation d'ensemble du secteur. Fournir des avis et des conseils techniques, élaborer des projets pilotes d'aménagement de zones tampons, remettre en état les zones dégradées avec la participation des coopératives. Organiser des sessions de formation et élaborer des documents d'orientation. Assurer la coordination avec les ONG et les ministères techniques.</p>	2 ans
Forestier	<p><u>Consultant en missions de courte durée:</u> Spécialiste de la plantation d'essences pour bois de feu, de la gestion de pépinières, de la foresterie communautaire et des produits forestiers non ligneux. Examiner les pratiques existantes, fournir des conseils sur les pratiques d'établissement et la production de jeunes plants, et organiser des sessions de formation aux niveaux des cantons et des coopératives. Passer en revue l'utilisation des produits forestiers et des zones forestières, identifier les activités favorisant la production de produits forestiers comestibles et les activités de production et de protection forestières faisant intervenir les coopératives. Expérience des études d'impact sur l'environnement.</p>	8 mois sur une période de deux ans
Spécialiste de la programmation hommes/femmes et de la formation à la santé/nutrition	<p><u>Consultant en mission de courte durée:</u> Spécialiste des sciences sociales et économiques.</p> <p>Identifier des activités pilotes qualifiantes et génératrices de revenu pour les femmes dans les secteurs de la santé, de l'hygiène, de la nutrition, de la transformation des produits alimentaires. Élaborer des documents de formation et mener des formations.</p>	6 semaines— en collaboration avec l'UNICEF



Spécialiste en
semences

Consultant en mission de courte durée:

1 mois

Spécialiste du contrôle qualité et expérience des banques communautaires de semences et de l'entreposage des semences;

Elaborer des mécanismes d'échange et de distribution pour l'activité "vivres contre semences". Élaborer des mécanismes de contrôle qualité des semences. Examiner avec les autorités les équipements d'entreposage de semences et proposer des améliorations, s'il y a lieu. Coordonner étroitement ses activités avec celles de l'agronome de la FAO s'occupant du projet de double campagne et avec le Ministère de l'agriculture.



ANNEXE V

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES PERFECTIONNEMENTS A APPORTER A LA BASE DE DONNÉES POUR LE SUIVI ET L'EVALUATION DE L'IPSR

Le système existant de base de données sera perfectionné pour faire en sorte que les informations voulues, ventilées par sexe, soient régulièrement générées et contiennent des données sur les produits, des données de référence, et les résultats exprimés en nombre de bénéficiaires pour les activités prévues, comme indiqué ci-après:

Produits: suivi de la distribution, en particulier des mouvements de produits alimentaires entre l'administration cantonale, les entrepôts cantonaux, les centres du SPD, les coopératives de bénéficiaires et les institutions; les bénéficiaires sont interrogés dans le cadre d'entrevues dans les institutions et de visites aux familles pour confirmer la réception des rations.

Données de référence: par zone de projet, approvisionnements alimentaires, schémas de consommation, production agricole, activités agricoles/économiques, sources d'énergie et quantités consommées, état nutritionnel et sanitaire de la population; données météorologiques; zones sujettes aux risques naturels. Les informations proviendront des observateurs et de sources secondaires.

Résultats/produits: nombre des bénéficiaires ayant reçu des rations alimentaires;

- * ***pour l'irrigation:*** kilométrage de canaux construits ou réparés, accroissement de la superficie irriguée; superficie alimentée en eau potable; nombre de familles bénéficiaires;
- * ***pour le dragage des cours d'eau et la reconstruction des berges en remblai:*** kilométrage dragué et stabilisé; superficie et infrastructures protégées des inondations; nombre de familles bénéficiant des travaux de stabilisation;
- * ***pour les activités de plantation d'arbres:*** superficie, en hectares, remise en état; superficie des plantations de bois de feu; nombre d'établissements produisant des arbres pour le bois de feu; nombre de jeunes plants produits et distribués; taux de survie.

Effets: le bureau de pays du PAM définira avec les partenaires un groupe choisi d'indicateurs pour évaluer les effets des résultats/produits en ce qui concerne:

- * ***la sécurité alimentaire des ménages:*** bénéficiaires alimentés, actifs créés, disponibilité accrue de vivres; réduction du nombre des catastrophes; production agricole accrue; stabilisation de la production;
- * ***les avantages pour les femmes;*** nombre de femmes formées; activités pilotes mises en œuvre à l'intention des femmes; programmation améliorée à l'intention des femmes;
- * ***le ralentissement ou l'inversion de la dégradation de l'environnement;*** nombre de coopératives, établissements, individus plantant des arbres à bois de feu; types de produits forestiers récoltés;
- * ***la gestion des catastrophes:*** dispositions anticipées; évolution des superficies touchées; nombre des familles affectées par les catastrophes;
- * ***la coordination:*** le PAM fournira des contributions au plan de suivi du CHAP et, autant que possible, utilisera des indicateurs compatibles; nombre des partenaires opérationnels et participation aux mécanismes officiels de coordination.